



**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA**  
**4<sup>ème</sup> REUNION CONSULTATIVE CONJOINTE ENTRE LE CPS DE L'UA ET LE COPS DE L'UE**  
**ADDIS ABEBA, 11 MAI 2011**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS de l'UA) et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (COPS de l'UE) ont tenu leur 4<sup>ème</sup> réunion consultative conjointe à Addis Abéba, le 11 mai 2011. L'Ambassadeur Lungile Christian Pepane, Président du CPS de l'UA pour le mois de mai 2011, et l'Ambassadeur Olof Skoof, Président du COPS de l'UE, ont co-présidé la réunion, conformément à la pratique établie depuis la première réunion consultative conjointe, tenue à Bruxelles, le 30 septembre 2008.

La réunion s'est tenue dans un contexte marqué par une série de soulèvements en Afrique du Nord. Ces développements constituent tout à la fois des opportunités et des défis sur les plans de la sécurité, de la démocratisation, de la gouvernance, de l'obligation de rendre compte et de la promotion d'une croissance économique partagée qui réponde aux besoins et attentes légitimes des populations. En particulier, ces développements mettent en relief la nécessité du dialogue et de la coordination, en vue de faciliter les efforts conjoints de règlement des crises.

Au cours des discussions sur **les situations de crises**, les deux parties ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre des résolutions 1970 et 1973 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies en vue d'assurer la protection des populations civiles **en Libye**, dans le respect scrupuleux des dispositions desdites résolutions. Tout en appelant à la cessation de toutes les attaques contre les populations civiles, ainsi qu'à l'établissement d'un cessez-le-feu crédible et vérifiable, elles ont souligné la nécessité pour toutes les actions futures de continuer à s'inscrire dans le cadre de ces deux résolutions. Elles ont exprimé leur profonde préoccupation face à la détérioration de la situation humanitaire dans le pays, et appelé au respect scrupuleux des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Egalement préoccupée par le lourd impact, tant humain que sécuritaire, de la situation actuelle sur la région et au-delà, la réunion a reconnu les efforts humanitaires de l'UE et ceux des pays africains voisins de la Libye. La réunion a souligné la nécessité d'une coordination des efforts internationaux en appui aux aspirations légitimes du peuple libyen à une solution politique, pacifique et démocratique. A cet égard, les deux parties ont reconnu que la Feuille de route de l'UA, telle que déjà présentée, aux parties libyennes, par le Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye, constitue une base viable. Elles sont convenues de poursuivre leurs efforts, en appui aux Nations unies et conformément à la résolution 1973(2011) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui reconnaît le rôle du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA, y compris en vue d'une solution politique à la crise, y compris dans la perspective de la rencontre prévue entre les Nations unies, l'UA, l'UE, la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

S'agissant de la **Côte d'Ivoire**, les deux parties se sont réjouies de leur approche commune, ainsi que de leur coopération, et ont félicité le Président légitimement élu, Alassane Dramane Ouattara, qui assume maintenant le pouvoir d'Etat dans son pays. Elles ont souligné la nécessité de mobiliser l'appui et les ressources nécessaires pour la reconstruction et le développement post-conflit, la justice et la réconciliation dans ce pays, et ont appelé à un dialogue politique inclusif.

S'agissant du **Soudan**, les deux parties se sont félicitées de la réussite du referendum conduit au Sud Soudan, en janvier 2011, et ont salué le rôle crucial que joue le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA (AUHIP) pour le Soudan. Elles ont exprimé l'espoir de voir naître, le 9 juillet 2011, deux Etats viables vivant côte à côte, dans la paix et le bon voisinage, faisant face aux défis communs. Les deux parties ont, en outre, souligné la nécessité d'œuvrer ensemble et avec les Nations unies pour accompagner l'émergence de ces deux Etats et celle d'apporter un appui à cet égard. Dans ce contexte, elles ont souligné la nécessité du respect des droits des femmes et celle du renforcement de leur protection, ainsi que de leur participation aux efforts de règlement des conflits. Elles ont reconnu que la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix global (CPA) nécessitera l'engagement continu de l'UA, de l'UE et du reste de la communauté internationale, et ont exhorté les Parties au CPA à trouver des solutions effectives aux questions pendantes, en particulier celles liées à la frontière entre le Nord et le Sud et à Abyei, les Consultations populaires dans les Etats du Nil bleu et du Sud Kordofan, ainsi que les questions post-référendaires et la situation humanitaire. Elles ont profondément déploré les récents actes de violence et les pertes en vies humaines à Abyei, et en ont appelé aux deux Parties pour qu'elles s'abstiennent de toutes actions unilatérales. Elles ont souligné l'importance que revêt une solution inclusive et globale au Darfour, sur la base d'un résultat positif dans les pourparlers de paix de Doha et de la tenue, dans un environnement favorable, du Processus politique au Darfour. Elles ont salué les efforts de l'Opération hybride Union africaine – Nations unies au Darfour (MINUAD).

Les deux parties ont exprimé leur grave préoccupation face à la situation en **Somalie**. Elles ont exhorté les Institutions fédérales de transition (TFIs), notamment le Parlement fédéral de transition (TFP) et le Gouvernement fédéral de transition (TFG), à tirer profit des succès enregistrés avec le soutien de l'AMISOM, et d'avancer sur la voie de la paix et de la réconciliation, notamment en surmontant les divergences au sein des TFIs et en mettant en place un programme d'action politique, et ce dans la perspective de la fin imminente de la transition. Elles ont rendu hommage au courage et au sens du devoir des troupes de l'AMISOM et ont apporté leur plein appui au renforcement de la Mission, conformément à la résolution 1964 (2010), y compris un financement flexible et prévisible. Elles ont également rendu hommage aux pays contributeurs de troupes à l'AMISOM, à savoir le Burundi et l'Ouganda, ainsi qu'à l'UE, pour sa contribution substantielle en appui à l'AMISOM et la formation de soldats somaliens par la Mission de formation de l'UE en Somalie (EUTM).

Les deux parties ont échangé sur la question de la **sécurité et de la sûreté maritimes**. Elles se sont félicitées des efforts africains visant à élaborer un Cadre continental pour une Stratégie africaine intégrée de sécurité et de sûreté maritimes, ainsi que des initiatives européennes, y compris l'Opération *Atalanta*. Elles ont appelé à une intensification du dialogue UA-UE sur les questions et les défis liés à la sécurité et à la sûreté maritimes.

Sur **les menaces transnationales à la sécurité**, les deux parties ont reconnu que celles-ci incluent des phénomènes qui affectent les deux continents ; d'où la nécessité d'un effort coordonné pour y faire face. Elles ont procédé à un échange de vues sur la lutte contre le trafic de drogue, la prévention du crime, le trafic des êtres humains et la lutte contre le terrorisme. Elles sont convenues de renforcer les efforts conjoints UA-UE en appui aux pays les plus affectés par les menaces à la sécurité et au développement, en particulier ceux de la bande sahélo-saharienne, y compris la coopération dans les efforts de lutte contre le terrorisme, et ce au regard des derniers développements intervenus en Afrique du Nord, lesquels ont accru le risque de prolifération d'armes et d'autres menaces connexes. Elles attendent avec intérêt les consultations à venir UA-UE, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement dans le Sahel, ainsi que des instruments pertinents de l'UA.

Les deux parties sont convenues de continuer à travailler à l'amélioration de leurs **méthodes de travail conjointes**. Entre autres améliorations enregistrées à ce jour, les deux parties se sont félicitées de la participation de l'UA et de l'UE aux réunions de leurs organes de paix et de sécurité respectifs et de l'instauration d'un contact régulier entre le Président du COPS de l'UE et le Président du CPS de l'UA. Ces avancées contribueront au renforcement de la coordination dans les situations de crises liées à la sécurité et à la gouvernance. Se référant aux développements en cours en Afrique du Nord, le CPS de l'UA et le COPS de l'UE ont souligné la nécessité, à chaque fois que, et partout où, de telles situations surviennent, d'une consultation et d'une coordination étroites des initiatives entre l'UA et l'UE, en vue d'optimiser les opportunités d'une approche commune. A cet égard, les deux parties ont reconnu l'importance, pour les deux continents, de tirer les enseignements des événements intervenus en Afrique du Nord. Elles ont souligné la nécessité de coopérer dans la recherche de réponses appropriées à de telles situations, partout où elles surviennent sur le continent.

Enfin, les deux parties sont convenues de tenir leur prochaine réunion à **Bruxelles, en 2012**.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Peace and Security Collection

---

2011

# Press Statement

African Union Commission

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2442>

*Downloaded from African Union Common Repository*